

CENTRE INTERLINES DES GUYARDS

CONVENTION DE FORMATION CCA THEORIQUE

**PHOTO
D'IDENTITE
OBLIGATOIRE**

Entre les soussignés :
Centre Interlines des Guyards et,

NOM/ PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....

TELEPHONE :.....

E-mail :.....

LIEU SOUHAITÉ : ATHIS-MONS PARIS

Article 1 : Objet de la convention

Le centre Interlines des Guyards s'engage à organiser l'action de formation « préparation au Crew Certificate Attestation » : soit 105h sur 3 semaines consécutives.

Le stagiaire s'engage à suivre la formation objet du présent contrat et à en respecter les clauses.

Article 2 : Organisation de l'action de formation

Durée de la formation 15 jours (étalés sur 3 semaines)

Dates de la formation :

Le centre des Guyards se réserve le droit de modifier à tout moment, en cas de nécessité, l'organisation prévue en début de stage. Durant le stage, les élèves sont soumis aux règles générales en vigueur dans les locaux accueillant la formation en matière de sécurité et de discipline, un règlement intérieur sera remis au stagiaire lors de l'envoi de sa convocation de formation.

Article 3 : prix et modalité de paiement

Le prix de l'action de formation pour la partie théorique du CCA est fixé à 1100€TTC.

Les modalités de paiement de la somme incombant au stagiaire sont les suivantes :

- Acompte à la signature de la présente convention : 300€(encaissement après la date de clôture de la DSAC)
- Paiement du solde échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation :

1^{er} versement de 400€la 1^{ère} semaine de formation, 2^{ème} versement de 400€après le passage de l'examen théorique. Joindre les 3 chèques à l'ordre du Centre des Guyards qui seront encaissés aux dates mentionnées ci-dessus

Article 4 : Annulation / désistement

En cas de désistement du stagiaire, après le dépôt officiel des dossiers auprès de la DSAC (soit environ 1 mois avant le début de formation) l'acompte des 300€qui sera alors encaissé restera acquis au centre des Guyards, ainsi que les frais d'examen DSAC de 70€

Egalement, lors de sa formation le stagiaire s'engage à suivre celle-ci dans son intégralité. En cas d'absence durant la formation ou de retards importants et récurrents, le stagiaire sera alors exclu du centre, et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Je soussigné(e),.....déclare avoir pris connaissance des termes de la présente convention et en accepter toutes les dispositions

Fait à.....

le.....

Signature du stagiaire :